



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Conseil d'administration du 28 janvier 2026



C.C.A.S. DE VALDAHON

ADRESSE POSTALE : 1 RUE DE L'HOTEL DE VILLE – BP 37 – 25800 VALDAHON

LOCAUX : MAISON DES SERVICES – 5 PLACE DU GENERAL DE GAULLE - 25800 VALDAHON

TEL : 03.81.26.04.10 – CCAS@VALDAHON.COM – WWW.VALDAHON.COM

## Préambule

### Le cadre législatif du rapport d'orientation budgétaire :

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRE), le débat d'orientation budgétaire (s'il ne représente aucun caractère décisionnel) doit faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du conseil d'administration. Le DOB doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédent le vote du budget primitif. Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précisant les modalités de publication, le rapport d'orientation budgétaire est mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du DOB qui a eu lieu au sein de son conseil d'administration.

« *Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

**Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.** » article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

## Introduction

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique et possède son propre budget.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants, par ordre décroissant d'implication : lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire), services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance/jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap.

- il gère des équipements et services : établissements et services pour personnes âgées, centres sociaux, crèches, centres aérés, etc.
- il apporte son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé,
- il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le conseil départemental, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale,
- il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc.
- il peut être délégataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le conseil départemental.

Le CCAS de Valdahon dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe pour l'établissement Résidence Autonomie Denise Viennet. Préalablement à leur vote, un débat sur les orientations des budgets doit avoir lieu et il s'effectue désormais sur la base d'un rapport. Le

Budget prévisionnel 2025 de la Résidence Denise Viennet ayant déjà été voté, le présent rapport concerne plus particulièrement le budget primitif 2025 du CCAS.

Le débat d'orientation budgétaire de l'année 2025 présente les éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat pour permettre au Conseil d'administration :

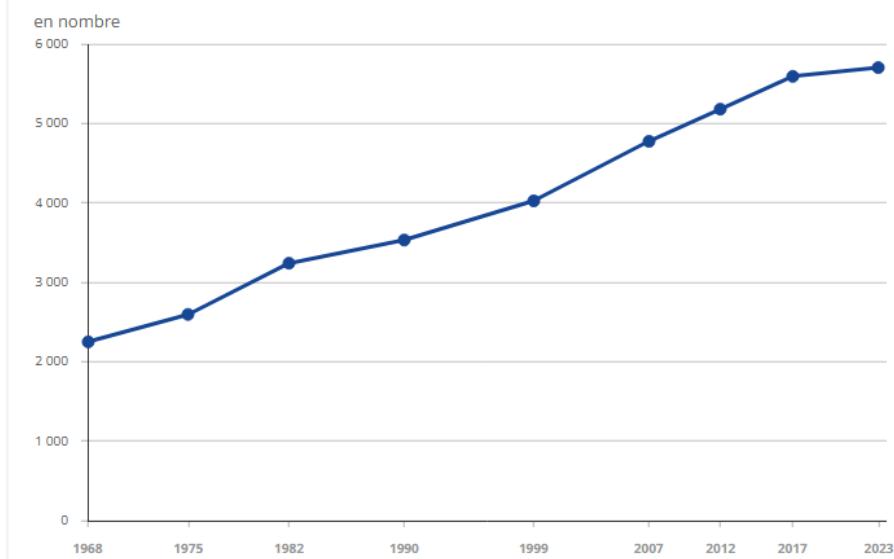
- de définir les grandes orientations qu'il entend donner à l'action du CCAS,
- de cibler les réalisations et les moyens nécessaires à la mise en place des politiques choisies,
- et de proposer une stratégie financière permettant la concrétisation de ces orientations.

Le budget du CCAS devra ainsi répondre au mieux aux préoccupations de la population valdahonnaise tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations du gouvernement dans le cadre de la loi spéciale adoptée en décembre 2025.

Le développement de l'accompagnement social global est une priorité majeure du CCAS afin de faciliter l'accès aux droits sociaux, éviter l'exclusion, favoriser la cohésion sociale.

## LE CONTEXTE LOCAL DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DE VALDAHON

### **Population municipale entre 1968 et 2023**



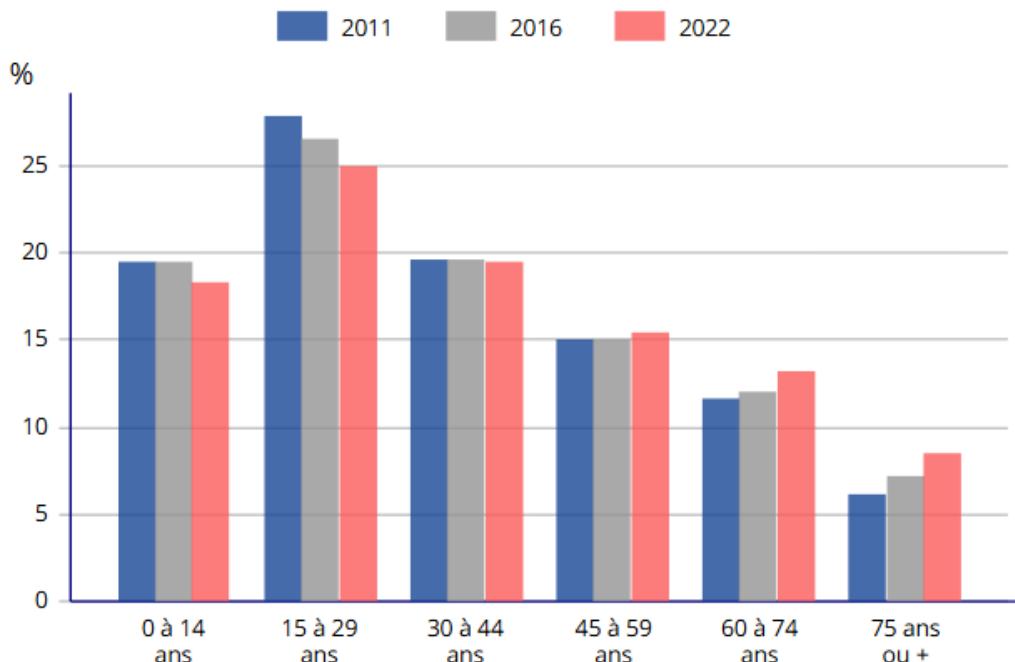
Sources : Insee, RP1968 à RP2023 en géographie au 01/01/2025.

Année	Population
1968	2 252
1975	2 597
1982	3 242
1990	3 534
1999	4 027
2007	4 777
2012	5 182
2017	5 595
2023	5 705

### **Population par grandes tranches d'âges**

Âge	2011	%	2016	%	2022	%
<b>Ensemble</b>	<b>5 238</b>	<b>100,0</b>	<b>5 605</b>	<b>100,0</b>	<b>5 715</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	1 019	19,5	1 092	19,5	1 046	18,3
15 à 29 ans	1 459	27,9	1 489	26,6	1 430	25,0
30 à 44 ans	1 027	19,6	1 100	19,6	1 117	19,5
45 à 59 ans	792	15,1	848	15,1	882	15,4
60 à 74 ans	615	11,7	674	12,0	754	13,2
75 ans ou plus	326	6,2	402	7,2	486	8,5

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.



Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

## Population par sexe et âge en 2022

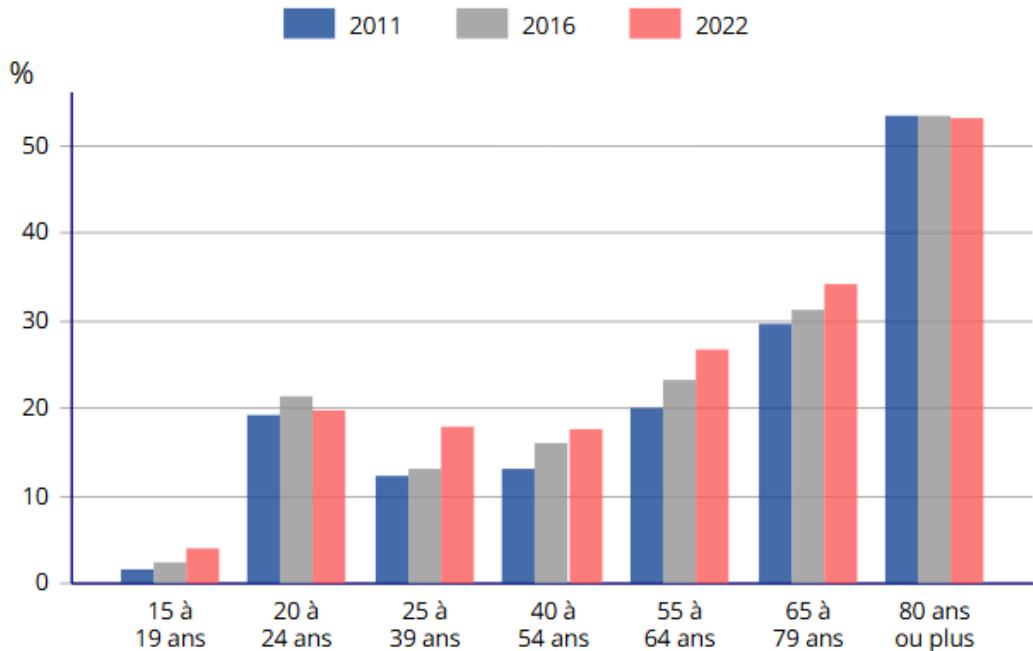
Âge	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>3 000</b>	<b>100,0</b>	<b>2 715</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	547	18,2	499	18,4
15 à 29 ans	937	31,2	493	18,2
30 à 44 ans	587	19,6	530	19,5
45 à 59 ans	417	13,9	465	17,1
60 à 74 ans	337	11,2	417	15,4
75 à 89 ans	163	5,4	278	10,2
90 ans ou plus	12	0,4	33	1,2

Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

## **Population de 15 ans ou plus selon le groupe socioprofessionnel actuel ou antérieur**

Groupe socioprofessionnel	2011	%	2016	%	2022	%
<b>Ensemble</b>	<b>4 152</b>	<b>100,0</b>	<b>4 485</b>	<b>100,0</b>	<b>4 626</b>	<b>100,0</b>
Agriculteurs exploitants	4	0,1	15	0,3	10	0,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	148	3,6	110	2,5	205	4,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	188	4,5	225	5,0	254	5,5
Professions intermédiaires	436	10,5	500	11,1	584	12,6
Employés	1 372	33,0	1 335	29,8	1 223	26,4
Ouvriers	736	17,7	820	18,3	823	17,8
Retraités	876	21,1	945	21,1	1 008	21,8
Autres personnes sans activité professionnelle	392	9,4	535	11,9	519	11,2

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

**Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge – population des ménages**

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

**Population de 15 à 64 ans par type d'activité**

Type d'activité	2011	2016	2022
<b>Ensemble</b>	<b>3 554</b>	<b>3 689</b>	<b>3 673</b>
<b>Actifs en %</b>	<b>82,0</b>	<b>82,9</b>	<b>84,3</b>
Actifs ayant un emploi en %	76,3	75,4	78,4
Chômeurs en %	5,7	7,5	5,9
<b>Inactifs en %</b>	<b>18,0</b>	<b>17,1</b>	<b>15,7</b>
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	5,4	6,6	6,5
Retraités ou préretraités en %	6,6	4,6	4,0
Autres inactifs en %	6,0	5,9	5,3

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

## Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2021

Composition du revenu disponible	Part en %
Revenus d'activité	78,4
Salaires et traitements	72,1
Indemnités de chômage	2,9
Revenus des activités non salariées	3,4
Pensions, retraites et rentes	24,8
Revenus du patrimoine et autres revenus	6,9
Prestations sociales	5,0
Prestations familiales	2,2
Minima sociaux	1,9
Prestations logement	0,9
Impôts	-15,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>

Note : Pour des raisons de secret statistique (s) ou de donnée manquante (vm), les graphiques et tableaux peuvent être incomplets.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2025.

La Ville de Valdahon déploie une politique sociale au quotidien par les actions portées par son CCAS. Ainsi, les services du CCAS jouent un rôle majeur dans l'accompagnement de proximité des personnes de plus de 60 ans, comme on peut le voir : seule population en constante augmentation à VALDAHON. L'organisation du CCAS est basée sur la proximité, l'écoute et la complémentarité. Le CCAS de Valdahon se positionne comme une institution centrale dans le développement du partenariat local. La présence renforcée des organismes sociaux au sein de la maison des services (France services) et les engagements pris dans le cadre de la labellisation sont autant d'atout pour les Valdahonnais.

### LES ACTIONS DU CCAS DE VALDAHON EN 2025

#### ➤ Séniors en vacances

Le CCAS de Valdahon est partenaire depuis 2008 de l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) dans le cadre du dispositif Seniors en vacances.

Le dispositif Seniors en vacances a pour vocation de rompre l'isolement des personnes âgées et de créer du lien social. Comment ? En leur faisant profiter de séjours de qualité, promesse d'évasion, de détente dans une ambiance conviviale et chaleureuse !

Ainsi, ce programme offre l'opportunité aux seniors de bénéficier de vacances, pensées pour eux, à tarif préférentiel. Par ailleurs, les personnes non imposables peuvent bénéficier, sous conditions, d'une aide financière au départ pouvant représenter jusqu'à 50% du prix du séjour.

En 2025, le séjour s'est déroulé du 14 au 21 juin 2025, en Isère au Haut Breda.

Deux accompagnatrices ont accompagné le groupe de séniors.

Ceci est bénéfique pour le groupe, différentes activités peuvent être proposées ou le groupe peut être divisé en deux suivant l'autonomie de chacun.

**Le coût du séjour payé**

Hébergement (pension complète)	28 196.50 €
Assurance annulation	1060.82 €
Transport	6 990.00 €
<b>TOTAL</b>	36 247.32 €

L'agent en charge du projet, a obtenu une subvention 2025 auprès de L'ANCV pour un montant total de 8 692 €. Grâce à la convention signée avec l'ANCV, les personnes non imposables bénéficient d'une subvention réduisant les coûts du séjour. Pour 2025 l'aide de l'ANCV est de 212 € / personnes. 38 personnes concernés.

**Tarifs en vigueur**

Détails	Ainés de 60 ans et plus
Personne imposable	635.92 €
Personne non imposable	423.92 €
Personne accompagnant aidant	423.92 €

➤ **Le repas des aînés et bons cadeaux**

En 2025 :

- 482 personnes invitées
- 188 personnes inscrites au repas,
- 259 chèques cadeaux remis.

	2024	2025
<b>Conditions d'âge</b>	75 ans pour le repas et les chèques cadeaux	75 ans pour le repas et les chèques cadeaux
<b>Nombre de personnes INVITEES</b>	<b>576</b>	<b>482</b>
<b>Frais postaux</b>	?	<b>493.62 €</b>
<b>REPAS</b>		
<b>Nombre de personnes PRESENTES AU REPAS</b>	<b>205 dont 20 accompagnants</b>	<b>188</b>
<b>Nombre de personnalités CCAS / COMMUNE présentes</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Musicien</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>NBRE TOTAL DE PERSONNES PRESENTES</b>	<b>211</b>	<b>208</b>
<i>Nbre de repas commandés</i>	203	208
Décoration salle et table	298.75 €	245.46 €
Repas Traiteur	5 379.50 €	5 781.78 €
Boissons	1 678.20 €	1 000 €
Animation	819.18 €	1 000 €
Autre	85.77 €	0 €
Frais SACEM	76.30 €	0 €

COUT TOTAL DU REPAS	8 337.70	8 337.70
coût du repas/personne (personnes présentes)	39.52 €	39.52 €
<b>RECETTE : participation conjoints /accompagnants</b>	<b>(23 X30) 690 €</b>	<b>(26X30) 780 €</b>
BONS CADEAUX		
NOMBRE TOTAL DE BONS CADEAUX	306	259 *20€
COÛT		
COUT TOTAL DE L'ACTION	<b>13 767.70 €</b>	<b>13 700.86 €</b>

#### ➤ Le Thé dansant

En 2025, il s'agissait de la troisième édition du thé dansant : le 24/06/2025.

Pour rappel, en 2022, lors du repas des aînés, Madame la Présidente, sensible à l'enthousiasme des personnes âgées de se retrouver (après trois années « COVID ») a promis de renouveler ce type de manifestation plus régulièrement. C'est ainsi qu'est venue l'idée de mettre en place un thé dansant en milieu d'année.

COUT DE LA MANIFESTATION	
Nombre de personnes invitées	482
Nombres de personnes inscrits	84
Nombres de personnes présentes	78
Musicien	2
SACEM	34.20 €
Boissons	201.97 €
Prestation repas	470.00 €
Décoration	104.03 €
Frais postaux	536.90 €
COUT TOTAL	<b>1 347.10 €</b>

#### Les actions de prévention en matière de santé :

La notion de "Prévention" est complexe dans le domaine de la santé et elle peut se définir sous différents aspects. Elle décrit l'ensemble des actions, des attitudes et comportements qui tendent à éviter la survenue de maladies ou de traumatismes ou à maintenir et à améliorer la santé.

#### ➤ Octobre rose

L'édition 2025 d'Octobre Rose s'est déroulée le 18 octobre. Cette action solidaire a permis de sensibiliser la population à la prévention du cancer du sein et de collecter des fonds au profit d'Oncodoubs.

L'évènement a rassemblé de nombreux participants et s'est déroulé dans de bonnes conditions.

Les dépenses de l'édition 2025 avaient été prévues dès l'élaboration du budget annuel, permettant ainsi une bonne anticipation financière de la manifestation

2025 (295 entrées) – (2024, 244 entrées)	
DEPENSES	RECETTES
Apéritif : 126.36 €	Vente de tickets : 1 479.00 €
SACEM/SPRE : GRATUITE	Vente de barbe à papa : 60.00 €
DJ : 750.00 €	
<b>TOTAL = 876.36 €</b>	<b>TOTAL = 1 539 €</b>

Ceci ne prend pas en compte les recettes, des partenaires présents.

#### Heures du personnel mobilisé

Les agents présents ont offert leur temps bénévolement, soit 17 heures.

Les heures effectuées ne seront donc pas rémunérées, et n'ont pas d'impact sur le budget.

En date du 11 décembre 2025 les membres du conseil d'administration ont décidé de verser la totalité des recettes à l'association Onco Doubs.

Une soirée officielle, avec la remise de don, a été réalisée dans la salle d'honneur de la Mairie le vendredi 21 novembre 2025.

### L'accompagnement social :

Le CCAS de Valdahon est positionné pour l'accompagnement social des personnes de plus de 60 ans résidant sur la commune. Habituellement, cet accompagnement est assuré par la conseillère en économie sociale et familiale (CESF), qui propose un soutien administratif, budgétaire et social. Toutefois, en raison de l'absence de la CESF à partir de février 2025, la gestion et le suivi des missions du CCAS ont été assurés conjointement par l'agent social et la responsable de la Résidence Autonomie, permettant d'assurer la continuité du service. À compter de septembre 2025, une nouvelle CESF a été recrutée afin de reprendre l'accompagnement social des usagers. La fiche de poste de l'agent social du CCAS a été modifiée afin de permettre la mise en place d'un accompagnement social. Cela vise à éviter toute rupture dans l'accompagnement, notamment grâce à un travail en binôme.

En 2025, les accompagnements réalisés se répartissent comme suit :

- 271 rendez-vous ont été posés dans le cadre de suivis individuels,
- 126 personnes différentes ont fait appel aux services du CCAS.
- En moyenne, 14 personnes ont bénéficié d'une domiciliation administrative sur l'année.
- Deux familles ont été rencontrées dans le cadre de choix d'instruction à domicile.
- Trois familles ont été accompagnées pour des demandes de regroupement familial.
- Aucune enquête sociale n'a été réalisée en 2025 à la suite de signalements de personnes vulnérables auprès du Procureur de la République.

L'accompagnement des résidents de la Résidence Autonomie a continué à être assuré en lien étroit avec l'équipe de l'établissement. L'AES demeure l'interlocuteur principal des résidents et sollicite, si nécessaire, l'appui du CCAS selon les situations rencontrées.

Enfin, le CCAS a pleinement assuré ses obligations légales relatives à l'instruction des dossiers d'aide sociale et d'obligation alimentaire, malgré le contexte de réorganisation lié à l'absence de la CESF.

### Le CCAS un outil de coordination :

Le CCAS joue le rôle de 1<sup>er</sup> accueil social inconditionnel, d'information, d'écoute ; un rôle clé à l'heure de la dématérialisation. Il est en lien avec de multiples acteurs locaux vers lesquels il peut orienter les personnes : Conseils Départementaux, services déconcentrés de l'Etat, associations, mais aussi fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux... Le CCAS de Valdahon se positionne en qualité de coordinateur des différentes institutions, associations locales.

A ce titre, le CCAS organise :

➤ **La Pause-café du social** dont l'objectif est d'organiser un temps d'échange entre les professionnels et associations du secteur social de Valdahon. Il s'agit d'un moment convivial où les personnes ont l'occasion d'échanger sur leurs missions respectives et sur l'actualité de leur service ou association.

Les partenaires sont en grande demande, le nombre de participants est en constante évolution. En 2025, il y a eu 1 rencontre rassemblant en moyenne 45 professionnels. Dorénavant ces moments sont scindés en deux temps : un premier temps où les partenaires font part de leur actualité de service et un second temps durant lequel un ou deux organismes viennent présenter un dispositif particulier.

### Le service restauration de la Résidence Autonomie Denise Viennet :

Suite à la résolution adoptée par le Conseil d'administration le 12 décembre 2023 concernant la cessation du service de restauration à partir du 1er février 2024, des ajustements doivent être effectués pour ce service.

### Service portage de repas de la Résidence Autonomie Denise Viennet :

La Résidence Autonomie a cessé de fournir des repas dans le cadre de ses services.

Néanmoins, les résidents ont accès à une salle commune au rez-de-chaussée pour prendre et réchauffer leurs repas.

Pour ceux qui le désirent, il est possible de recourir à un service de portage de repas pour le déjeuner.

Un prestataire, "Bus Family", a été sélectionné, proposant un repas froid à réchauffer au micro-ondes pour 10€ (comprenant une entrée, un plat et deux fruits par semaine), avec la livraison du pain sur place par la boulangerie « Pouret ».

La résidence offre deux fois par semaine des tartelettes et du lundi au samedi le café.

Le personnel de la résidence prend les commandes pour les résidents auprès du prestataire de repas et de la boulangerie. Ils sont également responsables de l'annulation des commandes si nécessaire. De plus, le personnel assure l'accompagnement des résidents durant le déjeuner, tout en s'occupant de la vaisselle et de l'entretien du matériel.

Il est important de noter que les frais associés à ce service de portage de repas seront directement facturés aux résidents par le fournisseur.

Au cours de l'organisation, le personnel a eu besoin de recourir au service ADS pour venir en aide pendant les heures de midi, notamment les mercredis et samedis. À noter que Mme la Présidente et Mme la Vice-Présidente ont également assuré certains samedis midi afin de garantir le bon déroulement des opérations.

Le temps passé sur le service de portage de repas représente un investissement conséquent, avec un travail effectué qui ne permettait pas de maintenir une pleine efficacité sur le reste des missions.

Pour information, 392 heures ont été réalisées par le personnel en cuisine entre le 1er février 2024 et le 31 décembre 2024, sans compter le temps consacré à la gestion administrative.

Afin de ne pas surcharger l'équipe et pour garantir un accompagnement optimal des résidents ainsi que l'entretien de la vaisselle et de la salle, il a été décidé de conclure un contrat avec ADS pour l'ensemble de l'année 2025, du lundi au samedi.

Un budget prévisionnel de 17 310,00 € a été inscrit pour cette prestation. En réalisé, l'année 2025 compta 445 heures d'intervention, représentant un coût total de 17 543,52 €.

# Les tendances budgétaires 2026

## Section de fonctionnement

### LES DEPENSES :

#### LES CHARGES DE PERSONNEL

- Un poste à temps plein pour une CESF a été ouvert le 1 janvier 2015. Depuis le 4 octobre 2021, la CESF exerce à temps partiel à 80 % pour une durée de trois ans. Une demande de prolongation de ce régime à 80 % a été déposée en juillet, à l'issue de la période initiale. Cette demande ayant été approuvée pour une nouvelle période de trois ans, la CESF continuera ainsi à exercer à 80 % en 2025.
- Le 16/08/2022, une assistante administrative à temps partiel (21 heures hebdomadaires) a intégré l'équipe du CCAS. Ses missions comprennent l'accueil téléphonique et physique des usagers, la gestion du secrétariat du CCAS, la coordination de l'agenda de la CESF, ainsi que la participation à la mise en place et à l'exécution des projets du CCAS.

Son arrivée a été perçue comme un réel soulagement pour le service. Son contrat, initialement prévu pour être renouvelé en 2024, a finalement été reconduit jusqu'en 2027, avec la création d'un poste sur lequel elle est employée en qualité de contractuelle.

Dans ce cadre, sa fiche de poste a évolué : à compter de cette nouvelle année, elle occupe les fonctions d'agent social, afin de constituer un binôme avec la CESF et de garantir la continuité de l'accompagnement des usagers, en évitant toute rupture dans le suivi social.

- Après la fermeture du service de restauration, la Résidence autonomie a mis en place une nouvelle organisation, entraînant des modifications dans le planning du personnel. Pour répondre aux besoins de renfort pendant le déjeuner, il a été convenu de faire appel à un prestataire externe (ADS) pour fournir une assistance pour les mercredis et samedis midi. En 2025, un contrat a été établi pour l'année entière afin de garantir la continuité et l'efficacité des services.
- L'agent technique polyvalent de cuisine, employé à temps complet, a été mis à disposition auprès de la commune de Valdahon du 09/04/2024 au 01/10/2024, à la suite de la fermeture de la cuisine. Cependant, cette mise à disposition n'étant pas satisfaisante, elle a été interrompue avant son terme. Pour garantir la régularité de la situation administrative de l'agent, celui-ci est maintenu en surnombre pendant un an en raison de la suppression de son poste.  
À cela s'ajoute un arrêt de longue maladie, couvrant la période du 08/07/2024 au 07/04/2025.
- Une importante modification est à signaler : l'agent technique, en congé longue maladie depuis le 19/01/2022, a été révoqué à compter du 07/01/2025. Conformément à la réglementation en vigueur, une demande de remboursement a été émise pour les sommes indûment versées, couvrant la période du 30/07/2024 au 06/01/2025. Le remboursement a été effectivement réalisé au 15/01/2026.
- Dans la continuité, la CESF est en arrêt de travail du 06/02/2025 au 30/06/2025. À compter du 01/07/2025, elle a été placée en disponibilité, avant d'être mutée dans une autre collectivité à compter du 01/09/2025.

- Afin d'assurer la continuité du service durant cette période, un remplacement a été confié à un prestataire externe (ADS) du 01/03/2025 au 31/08/2025, pour un volume total de 211 heures, représentant un coût global de 14 959,50 €.
- Enfin, à compter du 01/09/2025, une nouvelle CESF est recrutée sous contrat pour une durée d'un an, afin de garantir la poursuite des missions sociales et l'accompagnement des usagers du CCAS.

**Tableau de l'évolutions des charges du personnel par années**

Années	2023	2024	2025	Prévision 2026
Montants	128 699.90 €	125 905.30 €	120 000 €	80 000

## **LES CHARGES A CARACTERE GENERALE - PRESTATIONS REFACTURATION PAR LA COMMUNE**

Une convention de mise en commun des moyens entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est actuellement en cours de rédaction.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'intervention des services communaux au profit du CCAS, notamment en matière de fonctions supports et de prestations techniques, ainsi que les principes de valorisation et de refacturation correspondants.

Cette convention sera prochainement soumise au Conseil d'administration du CCAS pour approbation.

Dans ce cadre, certaines dépenses liées à l'intervention de personnels communaux au service du CCAS feront l'objet d'une refacturation annuelle.

À ce stade du débat d'orientations budgétaires, le montant exact de ces charges ne peut être précisément déterminé, celles-ci étant calculées sur la base du temps réellement consacré par les agents communaux et arrêtées en fin d'exercice.

Il s'agit donc de dépenses à caractère prévisionnel, dont l'évaluation définitive interviendra lors de l'exécution budgétaire, conformément aux dispositions de la convention à venir.

## **PRISE EN CHARGE DE SERVICES**

À la suite de la fermeture d'un poste intervenue le 1er février 2024, un agent du CCAS a été maintenu en surnombre au sein de l'établissement pour une durée d'un an, conformément aux dispositions statutaires applicables.

À l'issue de cette période, et en l'absence de reclassement immédiat, l'agent a été pris en charge par le Centre de gestion à compter du 1er novembre 2025.

Cette prise en charge donne lieu à une refacturation au CCAS par le Centre de gestion, correspondant au coût de gestion et de rémunération de l'agent. Sur une base annuelle, cette charge est estimée à 51 900 €.

Cette dépense devra être intégrée au budget du CCAS tant que l'agent n'aura pas retrouvé un emploi, la durée de cette prise en charge ne pouvant à ce stade être déterminée avec précision.

## **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES**

Afin de ne pas surcharger les équipes et de garantir un accompagnement optimal des résidents, ainsi que l'entretien de la vaisselle et des locaux de restauration, il est proposé de poursuivre en 2026 la collaboration avec la société ADS, dont l'intervention a donné satisfaction.

Cette prestation, assurée du lundi au samedi, a démontré son efficacité tant sur le plan organisationnel que sur la qualité du service rendu. Compte tenu des volumes horaires constatés et dans un contexte prévisionnel de revalorisation du SMIC, une enveloppe budgétaire de 18 100 € est prévue pour l'exercice 2026 afin de couvrir cette prestation.

**LES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS**

	<b>MONTANT ACCORDE EN 2025</b>	<b>MONTANT DEMANDEE PAR LES ASSOCIATIONS EN 2026</b>	<b>ENVELOPPE ALLOUEE EN 2026*</b>
<b>AMICALE DONG DU SANG</b>	250 €	500 €	
<b>LA CROIX ROUGE</b>	4 000 €	4 000 €	
<b>FLOREAL</b>	500 €	1 000 €	
<b>RESTOS DU CŒUR</b>	2 000 €	4 000 €	
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	1 500 €	2 000 €	
<b>SOLIDARITE FEMMES</b>	400 €	2 000 €	
<b>CLUB DE L'AMITIE</b>	200 €	500 €	
<b>ADDSEA</b>	500 €	2 284 €	
<b>ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS 25</b>	0 €	A votre convenance	
<b>Association prévention routière</b>	0 €	A votre convenance	
<b>TOTAL</b>	<b>9 350 €</b>	<b>16 284 €</b>	<b>12 000 €</b>

\*Le vote des subventions aux associations aura lieu lors du Conseil d'administration du 28/01/2026.

**LES SECOURS D'URGENCE**

Il est proposé de fixer une enveloppe de 3 000 € afin de répondre aux demandes, compte tenu du contexte financier contraint marqué notamment par l'inflation et la hausse des prix de l'énergie, mais également afin d'intégrer la régularisation de factures afférentes à l'exercice 2024 qui n'ont pas encore été facturées.

**LES ACTIONS DU CCAS DE VALDAHON PREVUE EN 2026**

## ➤ Renouvellement octobre rose

En date du 18/11/2025, une nouvelle édition de « Octobre Rose » a été organisée un samedi après-midi, comprenant une marche, des actions de dépistage et de prévention, ainsi qu'un temps de restauration.

Cet événement a rencontré un fort enthousiasme, marqué par une augmentation de la participation, permettant de redynamiser la mobilisation autour de cette action de santé publique. Forts de ce succès, les organisateurs ont exprimé leur volonté de renouveler l'événement.

La prochaine édition est d'ores et déjà programmée pour le samedi 17 octobre 2026. Une réunion de projection et d'organisation sera prévue courant février afin d'en définir les modalités.

À ce stade, il a été décidé d'allouer une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 1 000 € à la réalisation de ce projet

### ➤ Renouvellement du « voyage séniors »

En 2026, le séjour est prévu du 21 au 28 juin 2026, il aura lieu à Mimizan Plage dans les Landes. Ce séjour est labellisé par l'ANCV et les activités sont adaptées aux séniors.

#### Le coût du séjour

Détails	Montants
Hébergement (pension complète + TS) – 55 personnes	26 620.00 €
Hébergement (pension complète + TS) 2 accompagnateurs	0.00 €
Taxes de séjours – 57 personnes	438.48 €
Assurances - 57 personnes	1 008.90 €
Transport – Arbois Tourisme – 57 personnes	6 990.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 057.38 €</b>

\*la tarification de l'hébergement est basée sur les tarifs les plus élevés c'est-à-dire « personnes imposables ».

Les tarifs seront les suivants avec le transport,

- Personnes imposables : 637.41 €

- Personnes non-imposables : 425.41 €

Grâce à la convention qui sera signée avec l'ANCV, les personnes non imposables bénéficient d'une subvention réduisant les coûts du séjour.

L'agent en charge du projet, a effectué la demande de subvention auprès de L'ANCV pour un montant total de 7 844.00 €.

L'aide attribué s'élèvera à 212€/personne.

Chaque participant est invité à signer un bulletin d'inscription où il s'engage à participer au voyage et à payer les frais restants à sa charge (hébergement, transport A/R, taxe de séjour).

Il est précisé que les conditions de remboursement n'auront lieu que sur présentation de justificatif valable (certificats médical, ordonnances...).

#### Tarifs en vigueur

Détails	Ainés de 60 ans et plus
Personne imposable	637.41 €
Personne non imposable	425.41 €
Personne accompagnant aidant	425.41 €

### ➤ **NON RENOUVELLEMENT Arrêt du Thé dansant**

Les ainés sont attachés à ce type de manifestations, qui constituent des moments privilégiés de rencontre et de partage et jouent un rôle essentiel dans le renforcement du lien social ; toutefois, au regard des bilans des années antérieures et de la faible participation constatée, il a été décidé de ne pas renouveler l'organisation du thé dansant.

### ➤ **Poursuite des « café du social »**

En terme financier, ces actions ont un impact sur le poste « convivialité ».

### ➤ **NEWS Atelier « bonjour » avec la mutualité française :**

Dans le cadre du développement des actions de prévention et de bien-être à destination des habitants, il est proposé que le CCAS devienne porteur du projet d'ateliers de prévention proposés par la mutualité française.

Ces ateliers, destinés principalement aux seniors, rencontrent un réel succès, notamment durant les périodes d'automne et d'hiver. Ils visent à promouvoir le bien-être, l'autonomie et la prévention des risques liés au vieillissement.

**Besoin logistique exprimé :**

- Mise à disposition d'une salle équipée de tables et de chaises, pouvant accueillir 10 à 15 participants.
- Utilisation une fois par semaine, hors vacances scolaires.
- Horaires proposés : 10h-12h ou 14h-16h.
- Démarrage souhaité : fin janvier 2026.

**Contenu des ateliers :**

Plusieurs parcours sont possibles, parmi lesquels :

- Atelier "Vitalité" : 6 séances de 2h30 + 1 séance bilan à 2 mois (1h30).
- Atelier "Sommeil" : 8 séances de 2h + 1 séance à 2 mois (1h30).  
Ces ateliers figurent parmi les plus demandés et permettent d'accompagner les participants dans une démarche de prévention globale.

**Coût :**

- Les ateliers sont entièrement pris en charge, sans aucun coût pour les participants ni pour le CCAS.

**Intérêt pour le CCAS :**

- Renforcer les actions de prévention et de soutien aux seniors du territoire.
- Proposer une nouvelle offre de service accessible et adaptée aux besoins locaux.
- Valoriser le CCAS comme acteur central de la prévention et du bien-être.
- Développer des partenariats avec les structures départementales/régionales de santé et de prévention.

**➤ Ateliers « cap bien être » en lien avec la MSA**

Ces ateliers sont focalisés sur la gestion du stress et des émotions.

Le CCAS se charge de la communication de ces ateliers, prend les inscriptions et met à disposition une salle. Un animateur de la MSA se charge des ateliers.

**➤ Ateliers « Bienvenue en retraite » en lien avec Néosilver**

Ces ateliers ont pour objectifs d'accompagner des personnes nouvellement retraitées ou sur le point de le devenir afin qu'elles vivent au mieux cette nouvelle étape.

Il y aura 5 ateliers animés par un chargé de mission. Le CCAS se charge de la communication de ces ateliers, prend les inscriptions et met à disposition une salle. Il pourra également présenter ses missions aux participants afin qu'ils aient le réflexe de s'adresser au CCAS si besoin et devra se mettre en lien avec les associations du territoire pour le module sur le bénévolat.

**➤ NEWS Nutrition santé**

Dans le cadre de ses actions de prévention à destination des seniors, le CCAS s'inscrit en partenariat avec le Service Prévention d'Eliad, association d'aide à la personne intervenant sur le territoire du Doubs. Deux actions ont d'ores et déjà été menées à la résidence Denise Viennet, sous la forme d'une demi-journée collective de prévention autour de la nutrition, organisée lors d'un marché grâce au dispositif « Nutri'Mobile », visant à aller à la rencontre des seniors de plus de 60 ans ne fréquentant pas habituellement les actions de prévention. L'objectif est de sensibiliser ce public à l'importance d'une alimentation saine et adaptée à l'avancée en âge. Cette action, gratuite pour les participants et principalement financée par le Département du Doubs via la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, sera reconduite lors d'une foire début 2026, la commune intervenante en tant que partenaire pour la diffusion de la communication autour de l'événement, en lien avec Eliad.

**LES RECETTES :****Les recettes principales du budget du CCAS sont constituées de :**

- La participation des séniors au voyage : 25 000.00 €
- La subvention d'équilibre de la Commune : 210 000.00 €

**Tableau de l'évolution de la subvention d'équilibre de la commune**

Années	2023	2024	2025	Prévision 2026
Montants	120 000.00 €	137 607.25 €	125 000.00 €	210 000.00 €

**Section d'investissement 2026****LES DEPENSES :**

Les dépenses prévues pour l'exercice comprennent notamment l'acquisition de matériel informatique adapté aux agents, l'achat d'un coffre-fort destiné à sécuriser les bons cadeaux du CCAS au sein de leurs locaux, ainsi que l'acquisition d'un aspirateur à eau pour le secteur de la restauration de la résidence autonomie.

**LES RECETTES :**

Les recettes réelles comprennent :

- la reprise des excédents antérieurs ;
- des recettes d'amortissements.

**Le CCAS n'a pas d'emprunt en cours et il n'est pas prévu d'emprunt en 2026.**

**Résultats du CCAS****Tableau des évolutions des résultats**

	2022	2023	2024	Provisoire 2025
	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat exercice	2 454,39	-9 681,39	5 605,66	2 899,41
Résultat reporté 2022	10 428,78	12 883,17		
Résultat reporté 2024				5 605,66
<b>TOTAL</b>	<b>12 883,17</b>	<b>3 201,78</b>	<b>5 605,66</b>	<b>8 505,07</b>
	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat exercice	-9 140,64	15 894,44	-1 388,81	11 340,75
Résultat reporté 2022	47 231,85	38 091,21		
Résultat reporté 2023				-1 388,81
<b>Total</b>	<b>38 091,21</b>	<b>53 985,65</b>	<b>-1 388,81</b>	<b>9 951,94</b>